

SYNDICAT MIXTE OUVERT

VAL DE LOIRE NUMÉRIQUE

DÉLIBÉRATION

Accusé de réception en préfecture
041-200046050-20171017-20171017-03-DE
Date de télétransmission : 19/10/2017
Date de réception préfecture : 19/10/2017

La présente décision
affichée le 19/10/2017
et transmise au représentant de
l'État le 19/10/2017
est exécutoire depuis cette date.

SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix sept, le dix-sept octobre, à 9h30,
le Conseil syndical du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique, dûment convoqué, s'est réuni
en session ordinaire,
dans la salle Kléber Loustau du Conseil Départemental de Loir-et-Cher, à Blois,
sous la présidence de Monsieur Bernard PILLEFER.

Date de convocation : 9 octobre 2017

Présents : (41)

Collège Région : Claude GREFF, Sabrina HAMADI, Pierre COMMANDEUR.

Collège Département de Loir-et-Cher : Catherine LHÉRITIER, Bernard PILLEFER, Nicolas PERRUCHOT.

Collège Département d'Indre-et-Loire : Jocelyne COCHIN, Sylvie GINER, Pierre LOUAULT.

Collège EPCI 41 : Stéphane BAUDU, Jean GASIGLIA, Bernard BONHOMME, Philippe MERCIER, Jean-Yves HALLOUIN, André BOISSONNET, Jean-François MEZILLE, Roland BINGLER, Michel BEAUMONT, Laurent ALLANIC, Raphaël HOUGNON, Michel GUIMONET, Évelyne FOUCHER, Nathalie MATHIEU, Éric MARTELLIERE, Bernard GIRAULT, Didier TARQUIS.

Collège EPCI 37 : Jean Claude OMONT, Jean-Pierre GASCHET, Claude BORDIER, Philippe BEHAEGEL, Pierre DOURTHE, Alain BENARD, Jean-Marie VANNIER, Magali L'HERMITE, Jean-Marie CARLES, Michel CHEVET, Thierry BRUNET, Alain DELHOUME, Marc ANGENAULT, Jocelyn GARCONNET, Isabelle GAUDRON.

Absents : (13)

Jean-Marie JANSSENS, Isabelle RAIMOND-PAVERO, Martine CHAIGNEAU, Pascal USSEGLIO, François BORDE, Joël DEBUIGNE, Christophe LECLERCQ, Marc HAMON, Christian PIMBERT, Jean-Serge HURTEVENT, Patrick MICHAUD, Olivier VIÉMONT, Pascal BIOULAC.

Personnes ayant donné pouvoir : (8)

Pascal USSEGLIO à Pierre COMMANDEUR,
Jean-Marie JANSSENS à Bernard PILLEFER,
Isabelle RAIMOND-PAVERO à Sylvie GINER,
Martine CHAIGNEAU à Jean-Claude OMONT,
François BORDE à Jean GASIGLIA,
Christian PIMBERT à Jean-Pierre GASCHET,
Pascal BIOULAC à Catherine LHÉRITIER.
Joël DEBUIGNE à Laurent ALLANIC.

Pour : 95 voix Contre : 0 voix Abstentions : 0 voix Bulletins blancs : 0

Délibération n°3 : Élection du Vice-Président représentant la Région Centre Val de Loire

LE CONSEIL SYNDICAL

Vu l'arrêté préfectoral n° 41-2017-10-13-001 du 13 octobre 2017 portant extension du périmètre et modification des statuts du syndicat mixte ouvert « Loir-et-Cher Numérique » et le nommant « Val de Loire Numérique »

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le résultat du scrutin,

Considérant que le quorum est atteint,

DÉCIDE

Article Unique : Monsieur Pierre COMMANDEUR est élu Vice-Président du conseil syndical du Syndicat Mixte Ouvert « Val de Loire Numérique ».

Le Président du Syndicat Mixte Ouvert,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned above the name Bernard Pillefer.

Bernard PILLEFER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 5 jours à compter de sa publication ou de son affichage.